

Maurice Masoin, "L'organisation de l'énergie nucléaire en Europe", dans Mars et Mercure (mai 1956)

Légende: Le 23 avril 1956, Maurice Masoin, professeur d'économie à l'Université catholique de Louvain et secrétaire général de l'Institut international des finances publiques, prononce devant la section carolorégienne du cercle industriel et militaire "Mars et Mercure" une conférence dans laquelle il décrit les enjeux de l'énergie atomique et ceux de la création par les six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) d'une organisation de l'énergie nucléaire, l'Euratom.

Source: Mars et Mercure. Mai 1956, n° 5. Bruxelles. "L'organisation de l'énergie nucléaire en Europe ", auteur:Masoin, Maurice , p. 3-4.

Copyright: (c) Mars et Mercure

URL:

http://www.cvce.eu/obj/maurice_masoin_l_organisation_de_l_energie_nucleaire_en_europe_dans_mars_et_mercure_mai_1956-fr-33a4f5b3-9846-47db-8106-067c61e693cf.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

L'organisation de l'énergie nucléaire en Europe

Lorsque l'on considère son histoire, l'Europe doit son destin sans doute aux qualités de travail et d'épargne de ses populations, mais aussi aux richesses que celles-ci trouvèrent dans son sol et dans son sous-sol.

Le bois d'abord et le charbon ensuite lui permirent d'édifier les industries métallurgiques et de transformation qui constituent sa structure essentielle. Mais ses ressources de charbon s'épuisent et leur exploitation devient de plus en plus onéreuse.

Au début de ce siècle, est apparu dans le monde un nouveau combustible; le pétrole, mais l'Europe en était dépourvue et elle dû aller jusqu'au Moyen-Orient pour se l'assurer, se contentant de constituer des raffineries de distillation.

L'Europe continentale a « manqué » l'ère du pétrole; elle ne peut pas manquer l'ère nucléaire qui s'ouvre aujourd'hui. Déjà, très largement, elle est dépassée par les États-Unis et l'URSS et, dans une moindre mesure, par la Grande-Bretagne et la Norvège.

L'histoire de l'énergie atomique, aussi brève soit-elle, est déjà passée par trois stades : celui des expériences, celui de la science appliquée au domaine militaire. Elle est entrée, dès à présent, dans certains pays, dans son troisième stade : celui de l'application industrielle proprement dite.

L'Europe continentale en est toujours, et à peine, au premier stade. C'est une thèse qui ne doit pas être démontrée que l'énergie donne la mesure du développement économique des nations; celle d'entre elles qui dispose de la plus grande masse d'énergie est aussi la plus évoluée; il s'agit essentiellement des États-Unis. A eux seuls, ceux-ci consomment 45 % des ressources énergétiques mondiales; c'est aussi la proportion de leur production économique. L'Europe ne dispose, quant à elle, que de 25 % des ressources énergétiques mondiales.

L'Europe doit à son destin d'entrer de plein-pied dans ce domaine nouveau et de récupérer le retard dont elle souffre.

Faut-il évoquer les ressources immenses que contient l'énergie nucléaire et les potentialités qui existent en elle ? La désagrégation complète d'un gramme d'uranium est susceptible de développer la puissance de deux millions et demi de tonnes de charbon, et ceci est modeste encore vis-à-vis de la puissance qui serait développée par la fusion des atomes, qui atteindrait un multiple de ces chiffres.

Le développement de l'énergie nucléaire présente ces caractéristiques qu'il exige beaucoup de personnel scientifique, énormément de capitaux et qu'il est onéreux, non point que les investissements qu'il requiert soient si gigantesques par eux-mêmes qu'ils soient hors de proportion des capacités de l'épargne, mais ces investissements restent encore hasardeux tant va vite le progrès technique. Ces prémices conduisent d'elles-mêmes à la conclusion que les nations européennes doivent organiser entre elles une collaboration pour réaliser ensemble ce que chacune d'elle est incapable de faire en particulier. Cette collaboration doit s'instituer sur trois plans : la recherche, l'investissement et l'approvisionnement; elle est dominée par la double préoccupation d'organiser l'industrie nucléaire sur des bases qui donnent des assurances totales quant à la sécurité des applications pacifiques de l'énergie nucléaire et quant à la sécurité des populations.

Indépendamment de toute conception philosophique quant à la structure de cette industrie, le système sera le meilleur qui réunira ces conditions de la façon la plus efficace.

Conception OECE

Différents systèmes ont été, à cet égard, proposés et tout d'abord le système le plus large; celui de l'OECE. Réunissant 16 nations autour de ce problème, l'OECE ne pouvait que proposer un système parfaitement libéral de collaboration internationale. Le développement de l'industrie nucléaire serait l'œuvre essentiellement des initiatives privées sous la direction d'un organisme

international qui serait chargé, notamment, de la promotion scientifique, de l'encouragement aux investissements et des contrôles de sécurité.

Là où les initiatives individuelles des entreprises ou des États ne suffiraient pas, des sociétés communes internationales eussent fait le nécessaire. Cette conception était parfaitement valable; elle laissait toutes ses chances à l'initiative se développant dans l'aire la plus large possible; celle de la Grande Europe.

Cette aire parut même trop étendue pour permettre à la collaboration européenne de prendre une forme très active, et c'est pourquoi, indépendamment des contacts qui devront être maintenus avec les pays de l'OECE étrangers aux Six, ceux-ci se sont entendus pour créer entre eux une organisation plus intime, qui prendra le nom EURATOM.

Cependant, ici même, d'autres divergences se marquent. Quatre conceptions sont en présence: celle dite du comité « Monnet », celle de la CECA, celle des experts de Messine et celle de la Fédération des industries belges.

Conception Monnet

L'Euratom centraliserait autour de lui le principal de l'industrie nucléaire en s'appuyant sur la propriété des combustibles; l'industrie privée y serait intéressée par la voie de concessions.

A la base de cette organisation gît la proposition de réserver à l'Euratom la propriété des matières fissiles. Toute cette organisation repose sur le préjugé de la rareté de la matière; cette hypothèse est radicalement erronée. Il est bien vrai que jusqu'il y a quelques années, la matière était rare, le Congo belge en étant le principal producteur mais, depuis lors, les choses ont évolué; le Congo belge n'est plus que le cinquième dans l'ordre d'importance des producteurs.

Dès à présent, sur le plan mondial, les besoins sont suffisamment servis par les approvisionnements et ceux-ci ne feront que se développer dans l'avenir. Que sera-ce le jour où la fusion des atomes aura remplacé leur fission ?

Il faut avoir une toute autre vue de l'avenir de l'énergie nucléaire; celle-ci se répandra dans le monde et ses applications s'en diversifieront à l'infini. Comment est-il possible, dans ces conditions, de réserver à un organisme qui, pour être international, serait cependant public le monopole de la propriété de la matière ?

Conception CECA

La CECA préside, dès à présent, au marché commun du charbon et de l'acier; elle recevra bientôt le haut contrôle de l'énergie classique, c'est-à-dire de l'électricité et du pétrole. Elle souhaiterait assumer des tâches prépondérantes dans le développement de l'énergie nucléaire.

La conception de la CECA marque un pas vers la libération de l'énergie nucléaire vis-à-vis de la conception « Monnet ». Elle entend, avant tout, organiser le marché commun des produits des capitaux et des spécialistes intéressant le domaine nucléaire comme elle le fait en d'autres matières, tout en assurant le contrôle de la sécurité et la coordination des recherches.

Conception des experts de Messine

Les experts de Messine créent une communauté nucléaire qui organisera la collaboration européenne en matière de recherches, veillera au développement des investissements et des installations communes européennes et assurera le contrôle de la sécurité. Cependant, cette conception est restée attachée au principe de la priorité d'achat des minerais et des combustibles nucléaires par l'organisation internationale, sauf à celle-ci à devoir mettre ces matériaux à la disposition des utilisateurs. On ne voit pas en quoi cette priorité d'achat conserve une justification si la collaboration européenne est organisée de façon efficace par un autre système: celui proposé par la Fédération des industries belges. Elle ne peut qu'alourdir le développement de

l'énergie nucléaire d'un appareil administratif extrêmement lourd et complexe.

Pour que le contrôle de l'Euratom fut efficace, il doit partir sur la possession des matières et non sur leur propriété judiciaire.

Proposition de la FIB

L'industrie belge est prête à collaborer dans tous les domaines de la recherche et des investissements avec les industries étrangères sous la haute direction d'une institution internationale; mais elle croit que l'industrie nucléaire européenne se développera plus rapidement si l'on ménage aux initiatives privées la plus grande liberté, sauf à celles-ci à se soumettre aux disciplines voulues du marché commun et du contrôle commun. Ce dernier point est le principal.

La proposition de la FIB est que tous les combustibles nucléaires disponibles soient conservés en entrepôts placés sous le contrôle direct de l'Euratom, les propriétaires étant titulaires de comptes matières auprès de ces entrepôts et faisant entre eux leurs opérations commerciales par virements de compte à compte auprès de ces organismes.

A partir du moment du retrait des combustibles, ceux-ci seraient soumis à un système d'inspection étroit de la part de l'Euratom. Ce système de contrôle ne présente aucune fissure au point de vue de la sécurité : il respecte la liberté des transactions; il soumet le contrôle de l'emploi des matières et des conditions de transactions à la surveillance directe de l'Euratom; ainsi, la loyauté des transactions se trouve assurée.

La priorité d'achat envisagée par les experts de Messine ne pourrait ajouter à cette organisation que des complications, parfaitement inutiles.

Plus loin : l'industrie belge se déclare complètement prête à réserver par priorité sa production au marché européen. Elle s'est engagée à accepter sans privilèges, les restrictions qui seraient imposées par un état de pénurie éventuelle en fait de minerais et de combustibles.

Ainsi donc, alors qu'elle dispose d'une part de matières nucléaires et, d'autre part, de l'accès direct aux sources de renseignements américains et britanniques, avantages qui lui donnent une avance considérable sur ses pairs, l'industrie belge s'est rangée avec un total fair-play aux exigences de la collaboration internationale.

Plût au ciel que ces propositions fassent leur chemin et trouvent audience auprès des responsables de l'organisation de l'industrie nucléaire en Europe.

Par ailleurs, il est entendu que le développement de celle-ci sera placé sous la haute direction d'une Commission européenne de l'énergie appliquée qui trouvera place elle-même dans le vaste complexe d'institutions que requerra la création du Marché commun.

La Belgique est heureuse d'apporter ainsi une contribution positive à la construction de l'Europe; elle demande simplement — non pas dans son intérêt mais dans celui de l'Europe elle-même — que cette industrie soit organisée sur les bases les plus larges et les plus libérales possibles en ne subissant d'autres restrictions que celles qui sont imposées par la communauté du marché et la sécurité politique.